



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2023-16, 2023-17 et 2023-18

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 6 février 2023, le conseil municipal de Val-d'Or a adopté les règlements suivants :

- **Règlement 2023-16** décrétant une dépense de 4 280 000 \$ et un emprunt de 4 280 000 \$ pour le rajustement des coûts de réalisation de travaux de réfection des services municipaux sur la rue Bouchard, la rue Giguère ainsi qu'au parc Pierret;
- **Règlement 2023-17** décrétant une dépense de 4 012 500 \$ et un emprunt de 4 012 500 \$ pour la réalisation de divers travaux de construction, d'aménagement, de rénovation ou d'entretien à des bâtiments municipaux, une station de pompage, une piste cyclopédestre, des stalles de véhicules récréatifs, d'éclairage de terrain sportif, de bandes de patinoire, d'un abri de stationnement pour vélos et d'une rampe de mise à l'eau;
- **Règlement 2023-18** décrétant une dépense de 1 281 325 \$ et un emprunt de 1 281 325 \$ afin de défrayer le coût d'études et d'honoraires professionnels associés à divers projets.

Les règlements 2023-17 et 2023-18 ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 avril 2023, alors que le règlement 2023-16 a reçu cette approbation le 5 avril 2023.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville, au 855, 2^e Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ces règlements entrent en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 19 avril 2023.

Signé

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**



RÈGLEMENT 2023-16

Règlement décrétant une dépense de 4 280 000 \$ et un emprunt de 4 280 000 \$ pour le rajustement des coûts relatifs à la réalisation de travaux de réfection des services municipaux sur la rue Bouchard, la rue Giguère ainsi qu'au parc Pierret.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 25 janvier 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSIDÉRATION de ce qui précède, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le conseil municipal est autorisé à faire exécuter les travaux mentionnés dans le présent règlement conformément aux plans et devis ci-dessous énumérés, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par la division ingénierie du Service des infrastructures urbaines, et approuvées le 20 janvier 2023 par M. Danny Burbridge, ingénieur et directeur de ce service, figurant à l'annexe A du présent règlement et en faisant partie intégrante.

LISTE DES TRAVAUX ET DES PLANS CORRESPONDANTS

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS N ^{os}
Rajustement des coûts unitaires de la réfection des services municipaux sur la rue Bouchard, entre les rues Vallières et Lauzon et intégration du concept concernant la modification du réseau cyclable	---
Rajustement des coûts unitaires de la construction des services municipaux sur la rue Giguère, entre le boulevard Forest et la rue Duchesne et construction d'un bassin de rétention	---
Réfection de la conduite pluviale au parc Pierret	ST-988

Article 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 4 280 000 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 4 280 000 \$ sur une période de 10 ans.

Article 5

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les frais incidents décrétés par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville de Val-d'Or, une taxe spéciale à un taux suffisant, d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

ADOPTION, le 6 février 2023.

APPROBATION PAR LE MAMH, le

ENTRÉE EN VIGUEUR, le

Signé

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

Signé

**ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-16

RÉSUMÉ DES COÛTS

DESCRIPTION	MONTANT
ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES VALLIÈRES ET LAUZON ET INTÉGRATION DU CONCEPT CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÉSEAU CYCLABLE	750 000 \$
ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA RUE DUCHESNE ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION	1 250 000 \$
ESTIMATION POUR LA RÉFECTION DE LA CONDUITE PLUVIALE AU PARC PIERRET	2 000 000 \$
Sous-total	4 000 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT ($\pm 7\%$)	280 000 \$
TOTAL	4 280 000 \$



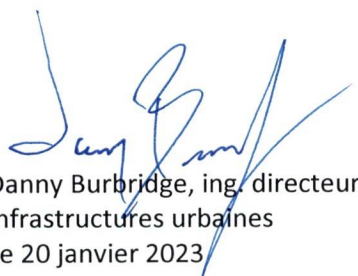
DANNY BURBRIDGE, ing. directeur
Infrastructures urbaines OIQ #109056

Le 20 janvier 2023

RÈGLEMENT 2023-16

LISTE DE PLANS

DESCRIPTION	N ^O PLAN	DATE	RÉVISÉ LE
Réfection de la conduite pluviale au parc Pierret	ST-988	Janvier 2023	Janvier 2023



Danny Burbridge, ing. directeur, OIQ #109056
Infrastructures urbaines
Le 20 janvier 2023

**ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA RÉFECTION
DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES
VALLIÈRES ET LAUZON ET INTÉGRATION DU CONCEPT CONCERNANT
LA MODIFICATION DU RÉSEAU CYCLABLE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
RÈGL.: 2023-16-1					
	<u>AQUEDUC</u>				
1.	Conduite principale F.D. CL 52, 150 Ø mm	m lin.	35,00 \$	285	9 975,00 \$
2.	Poteau incendie Mueller modern centurion incluant bouche à clé et vanne	unité	5 000,00 \$	2	10 000,00 \$
3.	Raccordement au réseau existant	unité	2 450,00 \$	7	17 150,00 \$
4.	Vanne d'aqueduc 150 Ø mm et bouche à clé	unité	550,00 \$	7	3 850,00 \$
					40 975,00 \$
	<u>ÉGOUT DOMESTIQUE</u>				
5.	Conduite PVC DR26, 200 Ø mm	m lin.	120,00 \$	65	7 800,00 \$
6.	Conduite PVC DR26, 375 Ø mm	m lin.	290,00 \$	240	69 600,00 \$
7.	Regard d'égout sanitaire M-1200 de Lécuyer	unité	2 580,00 \$	7	18 060,00 \$
8.	Raccordement au réseau existant	unité	500,00 \$	5	2 500,00 \$
					97 960,00 \$
	<u>ÉGOUT PLUVIAL</u>				
9.	Conduite en PVC DR35, 450 Ø mm	m lin.	185,00 \$	30	5 550,00 \$
10.	Conduite de béton armé, CL IV, 900 Ø mm	m lin.	205,00 \$	235	48 175,00 \$
11.	Regard d'égout pluvial M-1600	unité	3 925,00 \$	4	15 700,00 \$
12.	Puisard P-4 de Lécuyer	unité	1 900,00 \$	10	19 000,00 \$
13.	Raccordement au réseau existant	unité	1 000,00 \$	5	5 000,00 \$
					93 425,00 \$

**ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA RÉFECTION
DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES
VALLIÈRES ET LAUZON ET INTÉGRATION DU CONCEPT CONCERNANT
LA MODIFICATION DU RÉSEAU CYCLABLE**

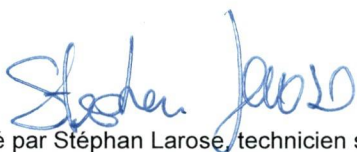
Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
RÈGL.: 2023-16-1					
	<u>BRANCHEMENT DE SERVICE</u>				
14.	Aqueduc 1 X 19 Ø mm, sanitaire 100 Ø mm	unité	905,00 \$	2	1 810,00 \$
15.	Aqueduc 2 X 19 Ø mm, sanitaire 150 Ø mm	unité	1 600,00 \$	6	9 600,00 \$
					11 410,00 \$
	<u>VOIRIE ET DRAINAGE</u>				
16.	Excavation de l'infrastructure de chaussée, largeur 13,5 m et 1,5 m de profondeur	m lin.	20,00 \$	241	4 820,00 \$
17.	Sous-fondation en gravier naturel MG-112, épaisseur 1050 mm, largeur 13,5 m	m lin.	70,00 \$	241	16 870,00 \$
18.	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG-56, épaisseur 300 mm	t métr.	5,50 \$	3060	16 830,00 \$
19.	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG-20, épaisseur 200 mm	t métr.	6,50 \$	2040	13 260,00 \$
20.	Membrane géotextile pour la sous-fondation Solmax 7609, largeur 13,5 m	m lin.	10,00 \$	241	2 410,00 \$
21.	Transition granulaire, longueur 6 m (rue)	unité	620,00 \$	7	4 340,00 \$
22.	Drain perforé latéral 150 Ø mm avec membrane filtrante incluant le raccordement au réseau	m lin.	10,00 \$	480	4 800,00 \$
					63 330,00 \$
	<u>STRUCTURE DE BÉTON</u>				
23.	Trottoir de béton de ciment, largeur 1,5 m excluant la préparation granulaire	m lin.	275,00 \$	480	132 000,00 \$
24.	Bordure de béton de ciment largeur 250 mm excluant la préparation granulaire	m lin.	170,00 \$	275	46 750,00 \$
25.	Îlot de béton de ciment excluant la préparation	m²	400,00 \$	85	34 000,00 \$
					212 750,00 \$

**ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA RÉFECTION
DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES
VALLIÈRES ET LAUZON ET INTÉGRATION DU CONCEPT CONCERNANT
LA MODIFICATION DU RÉSEAU CYCLABLE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
RÈGL.: 2023-16-1					
<u>PRÉPARATION DE SURFACE ET DE PAVAGE</u>					
26.	Préparation de la surface finale de chaussée	m ²	1,00 \$	3110	3 110,00 \$
27.	Préparation de la surface finale de chaussée (piste cyclable)	m ²	6,00 \$	550	3 300,00 \$
28.	Addition de granulats concassés MG-20 pour correction	t métr.	16,50 \$	220	3 630,00 \$
29.	Béton bitumineux couche unique de type ESG-10 au taux de 141,5 kg/m ² (piste cyclable)	t métr.	205,00 \$	299	61 295,00 \$
30.	Béton bitumineux couche unique de type ESG-14, taux de 141,5 kg/m ²	t métr.	190,00 \$	22	4 180,00 \$
31.	Béton bitumineux couche unique de type ESG-14, taux de 141,5 kg/m ²	t métr.	205,00 \$	71	14 555,00 \$
					90 070,00 \$
<u>AMÉNAGEMENT DES EMPRISES ET PROPRIÉTÉS PRIVÉES POUR RACCORDEMENT</u>					
32.	Nivellement, mise en forme de terre et tourbe	m ²	10,00 \$	236	2 360,00 \$
33.	Gravier concassé MG-20, 150 mm d'épaisseur	m ²	40,00 \$	79	3 160,00 \$
34.	Béton de ciment	m ²	105,00 \$	105	11 025,00 \$
35.	Pavé uni	m ²	55,00 \$	26	1 430,00 \$
36.	Béton bitumineux ESG-10	m ²	170,00 \$	79	13 430,00 \$
					31 405,00 \$

**ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA RÉFECTION
DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES
VALLIÈRES ET LAUZON ET INTÉGRATION DU CONCEPT CONCERNANT
LA MODIFICATION DU RÉSEAU CYCLABLE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-16-1				
	<u>DIVERS</u>				
37.	Pierre nette sous l'assise des conduites domestiques	t métr.	16,50 \$	325	5 362,50 \$
38.	Entretien de la surface granulaire et abat-poussière	forfaitaire	2 000,00 \$	1	2 000,00 \$
					7 362,50 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					648 687,50 \$
FRAIS INCIDENTS					
CONTRÔLE DE SOL (±2 %)					12 973,75 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS (±8 %)					51 895,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					713 556,25 \$
TAXES NETTES					
TVQ (50 % de 9,975 %)					35 588,62 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					749 144,87 \$
TOTAL ARRONDI					750 000,00 \$



Préparé par Stéphan Larose, technicien senior
Le 19 décembre 2022

**ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA CONSTRUCTION
DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST
ET LA RUE DUCHESNE ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
RÈGL. 2023-16-2					
	<u>AQUEDUC</u>				
1.	Conduite principale F.D. CL52, 200 Ø mm	m lin.	40,00 \$	50	2 000,00 \$
2.	Conduite principale F.D. CL52, 250 Ø mm	m lin.	50,00 \$	625	31 250,00 \$
3.	Raccordement au réseau existant	unité	2 500,00 \$	3	7 500,00 \$
4.	Vanne d'aqueduc 200 Ø mm et bouche à clé	unité	650,00 \$	2	1 300,00 \$
5.	Vanne d'aqueduc 250 Ø mm et bouche à clé	unité	960,00 \$	5	4 800,00 \$
6.	Poteau incendie Mueller Modern Centurion incluant bouche à clé et vanne	unité	5 050,00 \$	3	15 150,00 \$
					62 000,00 \$
	<u>ÉGOUT DOMESTIQUE</u>				
7.	Conduite PVC DR35, 300 Ø mm	m lin.	135,00 \$	20	2 700,00 \$
8.	Conduite PVC DR35, 375 Ø mm	m lin.	160,00 \$	20	3 200,00 \$
9.	Conduite PVC DR35, 450 Ø mm	m lin.	185,00 \$	610	112 850,00 \$
10.	Regard d'égout sanitaire M-1200 de Lécuyer	unité	2 580,00 \$	6	15 480,00 \$
11.	Raccordement au réseau existant	unité	500,00 \$	2	1 000,00 \$
					135 230,00 \$
	<u>ÉGOUT PLUVIAL</u>				
12.	Conduite principale béton armé CL IV 1500 Ø mm	m lin.	300,00 \$	25	7 500,00 \$
13.	Conduite principale béton armé CL IV 1200 Ø mm	m lin.	240,00 \$	110	26 400,00 \$
14.	Conduite principale béton armé CL IV 1050 Ø mm	m lin.	215,00 \$	170	36 550,00 \$
15.	Conduite principale béton armé CL IV 900 Ø mm	m lin.	205,00 \$	25	5 125,00 \$
16.	Conduite principale béton armé CL IV 600 Ø mm	m lin.	190,00 \$	315	59 850,00 \$
17.	Regard d'égout pluvial M-1200 de Lécuyer	unité	2 550,00 \$	3	7 650,00 \$

**ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA CONSTRUCTION
DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST
ET LA RUE DUCHESNE ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
RÈGL. 2023-16-2					
18.	Regard d'égout pluvial M-1500 de Lécuyer	unité	1 900,00 \$	1	1 900,00 \$
19.	Regard d'égout pluvial MR-1200 de Lécuyer	unité	1 500,00 \$	1	1 500,00 \$
20.	Regard d'égout pluvial MR-1050 de Lécuyer	unité	4 150,00 \$	2	8 300,00 \$
21.	Puisard P-4 de Lécuyer	unité	1 900,00 \$	25	47 500,00 \$
22.	Raccordement au réseau existant	unité	1 000,00 \$	3	3 000,00 \$
					205 275,00 \$
<u>BASSIN DE RÉTENTION ET AIRE DE CIRCULATION</u>					
23.	<u>Bassin et émissaire:</u>				
	- Excavation				
	- Membrane géotextile				
	- Enrochement calibre 300-400				
	- Enrochement calibre 200-300				
	- Enrochement berme				
	- Sous-fondation, MG-112				
	- Fondation supérieure MG-20				
	- Ensemencement hydraulique				
	- Clôture et barrière	forfaitaire	305 000,00 \$	1	300 000,00 \$
24.	Séparateur hydrodynamique	unité	25 000,00 \$	1	25 000,00 \$
25.	Regard de béton préfabriqué pluvial	unité	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$
					335 000,00 \$
<u>BRANCHEMENTS DE SERVICE</u>					
26.	Aqueduc 2 X 25 Ø mm, sanitaire 150 Ø mm	unité	1 640,00 \$	11	18 040,00 \$
27.	Aqueduc 1 X 25 Ø mm, sanitaire 150 Ø mm	unité	1 065,00 \$	1	1 065,00 \$
					19 105,00 \$
<u>VOIRIE ET DRAINAGE</u>					
25.	Excavation de l'infrastructure de chaussée, largeur 14,5 m	m lin.	65,00 \$	592	38 480,00 \$
26.	Sous-fondation en gravier naturel MG-112, épaisseur 1350 mm	m lin.	95,00 \$	592	56 240,00 \$

**ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA CONSTRUCTION
DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST
ET LA RUE DUCHESNE ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. 2023-16-2				
27.	Fondation inférieure en gravier concassé de calibre MG-56, épaisseur 300 mm	t métr.	5,50 \$	6650	36 575,00 \$
28.	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG-20, épaisseur 150 mm	t métr.	6,50 \$	5350	34 775,00 \$
29.	Transition granulaire, longueur 6 m	unité	645,00 \$	3	1 935,00 \$
30.	Drain latéral incluant membrane filtrante incluant le raccordement	m lin.	10,00 \$	1184	11 840,00 \$
31.	Membrane géotextile Solmax Texel 7609	m lin.	10,00 \$	592	5 920,00 \$
	<u>PARTIE ÉLECTRIQUE</u>				185 765,00 \$
32.	Installation de base de béton	unité	500,00 \$	14	7 000,00 \$
34.	Fourniture et mise en place de conduit PVC 53 Ø mm	m lin.	65,00 \$	588	38 220,00 \$
35.	Fourniture et installation de gaines PVC DR28 100 Ø mm	m lin.	35,00 \$	35	1 225,00 \$
36.	Installation et raccordement des luminaires incluant le transport sur le site, l'assemblage, fusible et porte fusible, etc.	unité	100,00 \$	14	1 400,00 \$
37.	Fourniture et installation de 2 conducteurs 4 RWU90-CU XLPE, 1 conducteur 6 VERT-CU XLPE et de 1 conducteur 6 NU-CU dans les conduits souterrains	m lin.	10,00 \$	588	5 880,00 \$
38.	Fourniture et installation du coffret de contrôle incluant tous les éléments, modèle numéro ECL907060P de Hoffman	unité	3 750,00 \$	1	3 750,00 \$
39.	Coffrage et coulé du massif de béton pour le cabinet	unité	1 500,00 \$	1	1 500,00 \$
40.	Raccordement électrique	unité	3 000,00 \$	1	3 000,00 \$
	<u>DIVERS</u>				61 975,00 \$
41.	Pierre nette et membrane sous l'assise des conduites si requis incluant l'excavation supplémentaire et la mise au rebut	t métr.	16,50 \$	650	10 725,00 \$

**ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA CONSTRUCTION
DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST
ET LA RUE DUCHESNE ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
RÈGL. 2023-16-2					
42.	Soutènement, réfection, intervention et support auprès des réseaux enfouis d'utilités publiques (Énergir, Télébec etc.)	forfaitaire	5 000,00 \$	1	5 000,00 \$
					15 725,00 \$
ESSAIS ET CRITÈRES D'ACCEPTATION					
43.	Nettoyage du réseau d'eau potable	forfaitaire	2 500,00 \$	1	2 500,00 \$
44.	Essaie d'étanchéité du réseau d'eau potable	forfaitaire	5 000,00 \$	1	5 000,00 \$
45.	Désinfection incluant le rinçage, le remplissage, la chloration et le rinçage final du réseau d'eau potable	forfaitaire	33 500,00 \$	1	33 500,00 \$
46.	Essai d'infiltration et d'exfiltration sur les conduites et structures sanitaires	forfaitaire	1 500,00 \$	1	1 500,00 \$
					42 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					1 062 575,00 \$
FRAIS INCIDENTS					
CONTRÔLE DE SOL (±2 %)					21 251,50 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS (±10 %)					106 257,50 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					1 190 084,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		59 355,44 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					1 249 439,44 \$
TOTAL ARRONDI					1 250 000,00 \$
					
Préparé par Stéphane Larose, technicien senior					
Le 19 décembre 2022					

ESTIMATION POUR LA RÉFECTION DE LA CONDUITE
PLUVIALE AU PARC PIERRET

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. 2023-16-3				
	Plan: ST-988				
	<u>PLUVIAL</u>				
1.	Réfection de la conduite pluviale par la méthode de chemisage sans tranchée incluant la fourniture, la pose de la gaine, l'excavation, le remblai et la réparation du terrain	forfaitaire	1 667 000,00 \$	1	1 667 000,00 \$
2.	Nettoyage de la conduite pluviale avant chemisage	forfaitaire	200 000,00 \$	1	200 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					1 867 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS			CONTRÔLE DE SOL (±2 %)		37 340,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					1 904 340,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		94 978,96 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					1 999 318,96 \$
TOTAL ARRONDI					2 000 000,00 \$



Préparé par Stéphan Larose, technicien senior
Le 8 décembre 2022



RÈGLEMENT 2023-17

Règlement décrétant une dépense de 4 012 500 \$ et un emprunt de 4 012 500 \$ pour la réalisation de divers travaux de construction, d'aménagement, de rénovation ou d'entretien à des bâtiments municipaux, une station de pompage, une piste cyclopédestre, des stalles de véhicules récréatifs, d'éclairage de terrain sportif, de bandes de patinoire, d'un abri de stationnement pour vélos et d'une rampe de mise à l'eau.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 25 janvier 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSIDÉRATION de ce qui précède, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le conseil municipal est autorisé à procéder aux achats mentionnés et à faire exécuter les travaux mentionnés dans le présent règlement conformément aux plans et devis ci-dessous énumérés, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par la division ingénierie du Service des infrastructures urbaines, et approuvées le 20 janvier 2023 par M. Danny Burbridge, ingénieur et directeur de ce service, figurant à l'annexe A du présent règlement et en faisant partie intégrante.

LISTE DES TRAVAUX ET DES PLANS CORRESPONDANTS

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS N ^{os}
Réfection de toiture au Club sports Belvédère – salle Agnico-Eagle et hall d'entrée, 360 boulevard Sabourin	---
Travaux de modernisation des systèmes CVCA au Complexe Edgar-Davignon, secteur aile du Centre de musique et de danse, 88 rue Allard	---
Travaux de réfrigération au Club sports Belvédère	---
Réfection de toiture au Centre Agnico-Eagle - cages d'escalier du côté sud de l'aréna, 810, 6 ^e Avenue	---
Travaux majeurs de modernisation à la station de pompage des eaux usées, 1425 rue des Foreurs	---
Réfection de toiture au Complexe culturel Marcel-Monette – Centre d'exposition, 600 de la 7 ^e Rue	---
Réfection de l'infrastructure de chaussée de la piste cyclopédestre boulevard Jean-Jacques-Cossette, entre la voie ferrée et le carrefour giratoire.	ST-989 1 de 3 ST-989 2 de 3 ST-989 3 de 3

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS N ^{os}
Aménagement de stalles de véhicules récréatifs avec services incluant l'électricité au Club sports Belvédère	ST-990
Réfection de l'éclairage au terrain de balle secteur Sullivan	---
Remplacement des bandes de la patinoire extérieure secteur Dubuisson	---
Installation d'un abri de stationnement pour les vélos au centre-ville	---
Travaux d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur la rue Elizabeth	---

Article 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 4 012 500 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les frais de financement, pour les fins du présent règlement.

Article 4

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 4 012 500 \$ sur une période de 10 ans.

Article 5

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les frais incidents, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville de Val-d'Or, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

Article 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

ADOPTION, le 6 février 2023.

APPROBATION PAR LE MAMH, le

ENTRÉE EN VIGUEUR, le

Signé

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

Signé

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-17

RÉSUMÉ DES COÛTS

DESCRIPTION	MONTANT
ESTIMATION DES TRAVAUX DE TOITURE AU CLUB SPORTS BELVÉDÈRE - SALLE AGNICO EAGLE ET HALL D'ENTRÉE	100 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX AU COMPLEXE EDGARD-DAVIGNON - MODERNISATION DES SYSTÈMES CVCA - SECTEUR AILE CENTRE MUSIQUE ET DE DANSE	180 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX DE RÉFRIGÉRATION AU CLUB SPORTS BELVÉDÈRE	205 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX DE TOITURE AU CENTRE AGNICO EAGLE - CAGES D'ESCALIERS DU CÔTÉ SUD DE L'ARÉNA	65 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX MAJEURS DE MODERNISATION À LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES	2 000 000 \$
ESTIMATION DES TRAVAUX DE TOITURE AU COMPLEXE CULTUREL MARCEL-MONETTE - CENTRE D'EXPOSITION	275 000 \$
ESTIMATION POUR LA RÉFECTION DE L'INFRASTRUCTURE DE CHAUSSÉE DE LA PISTE CYCLOPÉDESTRE BOULEVARD JEAN-JACQUES-COSSETTE, ENTRE LA VOIE FERRÉE ET LE CARREFOUR GIRATOIRE	205 000 \$
ESTIMATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE STALLES DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS AVEC SERVICES INCLUANT L'ÉLECTRICITÉ AU CLUB SPORTS BELVÉDÈRE	40 000 \$
ESTIMATION POUR LA RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE BALLE SECTEUR SULLIVAN	65 000 \$
ESTIMATION POUR LE REMPLACEMENT DES BANDES DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DE DUBUISSON	55 000 \$
ESTIMATION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI DE STATIONNEMENT POUR LES VÉLOS AU CENTRE-VILLE	60 000 \$



RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-17

RÉSUMÉ DES COÛTS

DESCRIPTION	MONTANT
ESTIMATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU RUE ÉLIZABETH	500 000 \$
Sous-total	3 750 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (±7 %)	262 500 \$
TOTAL	4 012 500 \$



DANNY BURBRIDGE, ing. directeur
Infrastructures urbaines OIQ #109056
Le 20 janvier 2023

RÈGLEMENT 2023-17

LISTE DE PLANS

DESCRIPTION	N ^O PLAN	DATE	RÉVISÉ LE
Réfection de l'infrastructure de chaussée de la piste cyclopédestre boulevard Jean-Jacques-Cossette, entre la voie ferrée et le carrefour giratoire	ST-989 1 de 3 ST-989 2 de 3 ST-989 3 de 3	Janvier 2023	Janvier 2023
Aménagement de stalles de véhicule récréatifs avec services incluant l'électricité au Club Sports Belvédère	ST-990	Janvier 2023	Janvier 2023



Danny Burbridge, ing. directeur, OIQ #109056
Infrastructures urbaines
Le 20 janvier 2023

**ESTIMATION DES TRAVAUX DE TOITURE AU CLUB SPORTS BELVÉDÈRE
SALLE AGNICO EAGLE ET HALL D'ENTRÉE (360, boulevard Sabourin)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
RÈGL : 2023-17-1					
1.	Réfection de la toiture : enlèvement et remplacement des matériaux, membrane élastomère, isolation, pare-vapeur et support de couverture	pi²	35,00 \$	1880	65 800,00 \$
2.	Travaux de composition non standard : chevauchement de la membrane sous les toits adjacents en bardeaux	forfaitaire	12 000,00 \$	1	12 000,00 \$
3.	Coordination et manutention des appareils mécaniques sur le toit : frigoriste, ferblantier, électricien et levage	unité	2 850,00 \$	3	8 550,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					86 350,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (± 10 %)		8 635,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					94 985,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		4 737,38 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					99 722,38 \$
TOTAL ARRONDI					100 000,00 \$



Préparé par Jean-Pierre Lapointe, chargé de projets en bâtiment
Service des Permis, inspection et environnement - Division bâtiments
Le 17 janvier 2023

**ESTIMATION DES TRAVAUX AU COMPLEXE EDGARD-DAVIGNON
MODERNISATION DES SYSTÈMES CVCA
SECTEUR AILE CENTRE MUSIQUE ET DE DANSE (88, rue Allard)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QUANTITÉ b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2023-17-2				
1.	Fourniture et installation d'une nouvelle unité de ventilation, d'une thermopompe et d'un humidificateur	forfaitaire	59 500,00 \$	1	59 500,00 \$
2.	Modification des réseaux de ventilation	forfaitaire	88 500,00 \$	1	88 500,00 \$
3.	Travaux connexes, menuiserie, électricité, plomberie	forfaitaire	15 284,00 \$	1	15 284,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					163 284,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (±5 %)		8 164,20 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					171 448,20 \$
TAXES NETTES			TVQ (50% de 9,975%)		8 550,98 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					179 999,18 \$
TOTAL ARRONDI					180 000,00 \$



Préparé par Jean-Pierre Lapointe, chargé de projets en bâtiment
Service des Permis, inspection et environnement - Division bâtiments
Le 17 janvier 2023

ESTIMATION DES TRAVAUX DE RÉFRIGÉRATION AU CLUB SPORTS BELVÉDÈRE

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
RÈGL : 2023-17-3					
1.	Remplacement du condenseur existant (désuet et perforé, fuites d'eau importantes) sur le toit de la salle Agnico Eagle, par un condenseur à l'air installé sur une nouvelle structure au sol. Coûts selon l'estimation préliminaire de CIMCO	forfaitaire	165 000,00 \$	1	165 000,00 \$
2.	Travaux connexes exclus des services de CIMCO	forfaitaire	20 950,00 \$	1	20 950,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					185 950,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (± 5 %)		9 297,50 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					195 247,50 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		9 737,97 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					204 985,47 \$
TOTAL ARRONDI					205 000,00 \$



Préparé par Jean-Pierre Lapointe, chargé de projets en bâtiment
Service des Permis, inspection et environnement - Division bâtiments
Le 17 janvier 2023

**ESTIMATION DES TRAVAUX DE TOITURE AU CENTRE AGNICO EAGLE
CAGES D'ESCALIERS DU CÔTÉ SUD DE L'ARÉNA (810, 6e Avenue)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2023-17-4				
1.	Réfection de deux bassins de toiture : enlèvement et remplacement des matériaux, membrane élastomère, isolation, pare-vapeur et support de couverture	pi²	35,00 \$	1540	53 900,00 \$
2.	Conditions de chantier et SST : Travaux en hauteur à proximité d'une intersection au centre-ville	forfaitaire	2 383,00 \$	1	2 383,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					56 283,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (10 %)		5 628,30 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					61 911,30 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		3 087,83 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					64 999,13 \$
TOTAL ARRONDI					65 000,00 \$



Préparé par Jean-Pierre Lapointe, chargé de projets en bâtiment
Service des Permis, inspection et environnement - Division bâtiments
Le 17 janvier 2023

**ESTIMATION DES TRAVAUX MAJEURS DE MODERNISATION À LA
STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES (1425, rue des Foreurs)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2023-17-5				
1.	Remplacement de l'entrée électrique	forfaitaire	875 000,00 \$	1	875 000,00 \$
2.	Remplacement de la distribution électrique	forfaitaire	190 000,00 \$	1	190 000,00 \$
3.	Remplacement de l'entrée d'eau	forfaitaire	125 000,00 \$	1	125 000,00 \$
4.	Remplacement de la plomberie	forfaitaire	160 000,00 \$	1	160 000,00 \$
5.	Remplacement des systèmes de ventilation et des conduits	forfaitaire	285 000,00 \$	1	285 000,00 \$
6.	Remplacement des contrôles	forfaitaire	95 000,00 \$	1	95 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					1 730 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS			IMPRÉVUS (10 %)		173 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					1 903 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		94 912,13 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					1 997 912,13 \$
TOTAL ARRONDI					2 000 000,00 \$
 Préparé par Jean-Pierre Lapointe, chargé de projets en bâtiment Service des Permis, inspection et environnement - Division bâtiments Le 17 janvier 2023					

**ESTIMATION DES TRAVAUX DE TOITURE AU COMPLEXE CULTUREL MARCEL-MONETTE
CENTRE D'EXPOSITION (600,7e Rue)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2023-17-6				
1.	Réfection du toit à faible pente en membrane élastomère : enlèvement et remplacement des matériaux, membrane élastomère, isolation, pare-vapeur et support de couverture	pi ²	35,00 \$	6580	230 300,00 \$
2.	Travaux de composition particuliers : détails de jonction du toit plat de l'agrandissement	forfaitaire	7 800,00 \$	1	7 800,00 \$

TOTAL DES COÛTS DIRECTS **238 100,00 \$**

FRAIS INCIDENTS IMPRÉVUS (10 %) **23 810,00 \$**

TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS **261 910,00 \$**

TAXES NETTES TVQ (50 % de 9,975 %) **13 062,76 \$**

TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES **274 972,76 \$**

TOTAL ARRONDI **275 000,00 \$**



Préparé par Jean-Pierre Lapointe, chargé de projets en bâtiment
Service des Permis, inspection et environnement - Division bâtiments
Le 17 janvier 2023

**ESTIMATION POUR LA RÉFECTION DE L'INFRASTRUCTURE DE CHAUSSÉE DE LA
PISTE CYCLOPÉDESTRE BOULEVARD JEAN-JACQUES-COSSETTE, ENTRE
LA VOIE FERRÉE ET LE CARREFOUR GIRATOIRE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. 2023-17-7				
	Plan: ST-989 1 à 3				
1.	Déblais de 2 ^e classe, largeur 4,2 m, profondeur 300 mm	m.lin.	23,50 \$	277	6 509,50 \$
2.	Déblais de 2 ^e classe, largeur 4,2 m, profondeur 600 mm	m.lin.	45,00 \$	92	4 140,00 \$
3.	Polystyrène extrudé HI-40, épaisseur 50 mm (fourni par la ville) incluant CG-14	m ²	80,00 \$	506	40 480,00 \$
4.	Fondation supérieure MG-20, épaisseur 450 mm	t métr.	25,00 \$	385	9 625,00 \$
5.	Enlèvement de bordure	m.lin.	55,00 \$	50	2 750,00 \$
6.	Bordure de béton de ciment, largeur 200 mm	m.lin.	170,00 \$	50	8 500,00 \$
7.	Trait de scie et enlèvement de pavage de la chaussée complète	m ²	8,00 \$	1 000	8 000,00 \$
8.	Trait de scie et enlèvement de pavage en tranchée	m ²	35,00 \$	50	1 750,00 \$
9.	Préparation de la surface finale de la chaussée	m ²	4,50 \$	1 625	7 312,50 \$
10.	Béton bitumineux de surface de type ESG-10, taux de pose 141,5 kg/m ²	t métr.	200,00 \$	201	40 200,00 \$
11.	Béton bitumineux en tranchée de type ESG-14, taux de pose 164,7 kg/m ²	t métr.	350,00 \$	9	3 150,00 \$
12.	Nivellement, mise en forme, pose de terre et tourbe	m ²	40,00 \$	920	36 800,00 \$
13.	Revêtement d'entrée privée ESG-10	m ²	165,00 \$	135	22 275,00 \$

**ESTIMATION POUR LA RÉFECTION DE L'INFRASTRUCTURE DE CHAUSSÉE DE LA
PISTE CYCLOPÉDESTRE BOULEVARD JEAN-JACQUES-COSSETTE, ENTRE
LA VOIE FERRÉE ET LE CARREFOUR GIRATOIRE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. 2023-17-7				
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS				191 492,00 \$
	FRAIS INCIDENTS	CONTRÔLE DE SOL (±2 %)			3 829,84 \$
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS				195 321,84 \$
	TAXE NETTE	TVQ (50 % de 9,975 %)			9 741,68 \$
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES				205 063,52 \$
	TOTAL ARRONDI				205 000,00 \$



Préparé par Stéphan Larose, technicien senior - 20 novembre 2019
Actualisé par Sophie Boulanger-Veillet, technicienne - 28 octobre 2022

**ESTIMATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE STALLES DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS
AVEC SERVICES INCLUANT L'ÉLECTRICITÉ AU CLUB SPORTS BELVÉDÈRE**

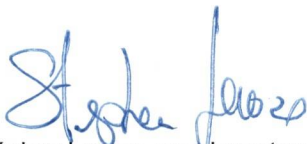
Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-17-8				
	Plan: ST-990				
	<u>VOIRIE ET DRAINAGE</u>				
1.	Sous-fondation MG-112, épaisseur 600 mm	t métr.	0,61 \$	594	362,34 \$
2.	Fondation supérieure MG-20, épaisseur 300 mm	t métr.	14,50 \$	324	4 698,00 \$
3.	Polystyrène extrudé HI-60, épaisseur 50 mm	m ²	30,00 \$	60	1 800,00 \$
					6 860,34 \$
	<u>AQUEDUC</u>				
4.	Achat de matériaux d'aqueduc (cuivre type K Mou Ø 19 mm, arrêt de ligne et de distribution, boîte de service et tous les accessoires)	forfaitaire	6 000,00 \$	1	6 000,00 \$
					6 000,00 \$
	<u>ÉLECTRIQUE</u>				
5.	Achat de matériaux électrique (conduit, fil, prise électrique et tous les accessoires)	forfaitaire	2 500,00 \$	1	2 500,00 \$
6.	Raccordement électrique par un électricien	forfaitaire	3 000,00 \$	1	3 000,00 \$
					5 500,00 \$
	<u>AMÉNAGEMENT ET DIVERS</u>				
7.	Déboisement	m ^c	6,00 \$	225	1 350,00 \$
8.	Nivellement, mise en forme, pose de terre et tourbe	m ²	45,00 \$	70	3 150,00 \$
9.	Nivellement, mise en forme, pose de terre et ensemencement hydraulique	m ²	35,00 \$	225	7 875,00 \$
10.	Réparation des entrées	forfaitaire	6 500,00 \$	1	6 500,00 \$
					18 875,00 \$

**ESTIMATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE STALLES DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS
AVEC SERVICES INCLUANT L'ÉLECTRICITÉ AU CLUB SPORTS BELVÉDÈRE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-17-8				
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS				37 235,34 \$
	FRAIS INCIDENTS	CONTRÔLE DE SOL (±2 %)			744,71 \$
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS				37 980,05 \$
	TAXES NETTES	TVQ (50 % de 9,975 %)			1 894,25 \$
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES				39 874,30 \$
	TOTAL ARRONDI				40 000,00 \$
 Préparé par Sophie Boulanger-Veillet, technicienne Le 19 décembre 2022					

**ESTIMATION POUR LA RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE
AU TERRAIN DE BALLE SECTEUR SULLIVAN**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2023-17-9				
1.	Fourniture de poteaux de béton de 50' de long	unité	14 000,00 \$	4	56 000,00 \$
2.	Fourniture de projecteurs	unité	1 385,00 \$	4	5 540,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					61 540,00 \$
FRAIS INCIDENTS					0,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					61 540,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		3 069,31 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					64 609,31 \$
TOTAL ARRONDI					65 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique en ingénierie
Le 18 janvier 2023

**ESTIMATION POUR LE REMPLACEMENT DES BANDES
DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DE DUBUISSON**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2023-17-10				
1.	Bandes de patinoire extérieure en aluminium de la série Agora 500 de dimension 50'x 100' avec quatre rayons de 15' (livraison et installation complète incluses)	forfaitaire	44 000,00 \$	1	44 000,00 \$
2.	Frais d'enlèvement et disposition des installations existantes, préparation et réparation requises autour de la nouvelle installation	forfaitaire	8 250,00 \$	1	8 250,00 \$

TOTAL DES COÛTS DIRECTS **52 250,00 \$**

FRAIS INCIDENTS **0,00 \$**

TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS **52 250,00 \$**

TAXES NETTES TVQ (50 % de 9,975 %) **2 605,97 \$**

TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES **54 855,97 \$**

TOTAL ARRONDI **55 000,00 \$**



Stéphan Larose, coordonnateur technique en ingénierie
Le 18 janvier 2023

**ESTIMATION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI
DE STATIONNEMENT POUR LES VÉLOS AU CENTRE-VILLE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2023-17-11				
1.	Abri préfabriqué pour stationner 20 vélos avec murs et toit en verre de sécurité	forfaitaire	44 000,00 \$	1	44 000,00 \$
2.	Supports pour 20 vélos	forfaitaire	3 000,00 \$	1	3 000,00 \$
3.	Installation de l'abri avec ancrages dans le béton, enlèvement et réparation du pavage, dalle de béton et travaux électriques	forfaitaire	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					57 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS					0,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					57 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		2 842,88 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					59 842,88 \$
TOTAL ARRONDI					60 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique en ingénierie
Le 18 janvier 2023

BORDEREAU DES QUANTITÉS**RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE**

RÈGL. : 2023-17-12

MONTANT**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU**

1.0	FRAIS GÉNÉRAUX	9 500,00 \$
2.0	MISE EN FORME FOND DU LAC	213 700,00 \$
3.0	RAMPE DE MISE À L'EAU	94 500,00 \$
4.0	VOIRIE, AMÉNAGEMENT ET DRAINAGE	158 300,00 \$

TOTAL DES TRAVAUX 476 000,00 \$

No. d'enregistrement de la taxe Provinciale sur les produits et services: TVQ (9,975%) 47 481,00 \$

Retour sur la taxe Provinciale : TVQ -23 740,50 \$

GRAND TOTAL 499 740,50 \$**GRAND TOTAL ARRONDIS** 500 000,00 \$
38889
2023-01-20

Approuvé par : Réjean Fournier, Chargé de projet

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU					
1.0	FRAIS GÉNÉRAUX				
1.1	Mobilisation	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1.2	Démobilisation	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1.3	Gestion de la circulation et signalisation temporaire	1	unité	1 500,00 \$	1 500,00 \$
1.4	Roulotte de chantier et autres installations	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
1.5	Entretien de la surface granulaire, abat-poussière et nettoyage du site	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
TOTAL 1.0 FRAIS GÉNÉRAUX					9 500,00 \$
2.0	MISE EN FORME FOND DU LAC				
2.1	Dragage, incluant transitions latérale 5:1	400	m.cu	500,00 \$	200 000,00 \$
2.2	Clôture à sédiments dans l'eau	160	m.lin	70,00 \$	11 200,00 \$
2.3	Chemin d'accès pour dragage	1	forfaitaire	2 500,00 \$	2 500,00 \$
TOTAL 2.0 - MISE EN FORME FOND DU LAC					213 700,00 \$
3.0	RAMPE DE MISE À L'EAU				
3.1	Tapis de béton flexible préfabriqués de type CC70, panneaux de 6,2m x 65m, encastré de ±200mm dans le lit	1	forfaitaire	90 000,00 \$	90 000,00 \$
3.2	Assise de pierre nette de 150mm d'épaisseur	450	m.ca	10,00 \$	4 500,00 \$
TOTAL 3.0 - RAMPE DE MISE À L'EAU					94 500,00 \$

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU					
4.0	VOIRIE, AMÉNAGEMENT ET DRAINAGE				
4.1	Excavation de 2e classe jusqu'à la ligne d'infrastructure	60	m lin.	120,00 \$	7 200,00 \$
4.2	Membrane géotextile pour sous-fondation 7609 ou équivalent approuvé	35	m lin.	45,00 \$	1 575,00 \$
4.3	Drain perforé 300 Kpa 150 Ø mm avec membrane filtrante	70	m lin.	25,00 \$	1 750,00 \$
4.4	Sous-fondation en gravier naturel MG 112, épaisseur variable.	35	m.lin.	200,00 \$	7 000,00 \$
4.5	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG-20, épaisseur 150 mm	35	m lin.	160,00 \$	5 600,00 \$
4.6	Transition granulaire, longueur 6 m.	1	unité	1 100,00 \$	1 100,00 \$
4.7	Préparation de la surface granulaire avant pavage	35	m lin.	105,00 \$	3 675,00 \$
4.8	Revêtement bitumineux ESG-14, 58H-34 de 70 mm d'épaisseur finale	450	t métr.	262,00 \$	117 900,00 \$
4.9	Aménagement et empierrement émissaire pluvial existant, incluant trappe à sédiments	1	unité	2 500,00 \$	2 500,00 \$
4.10	Aménagement et engazonnement de chaque côté de la rampe	100	m lin.	100,00 \$	10 000,00 \$
TOTAL 4.0 - VOIRIE, AMÉNAGEMENT ET DRAINAGE					158 300,00 \$



RÈGLEMENT 2023-18

Règlement décrétant une dépense de 1 281 325 \$ et un emprunt de 1 281 325 \$ afin de défrayer le coût d'études et d'honoraires professionnels associés à divers projets.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance extraordinaire du conseil de ville tenue le mercredi 25 janvier 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSIDÉRATION de ce qui précède, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le conseil municipal est autorisé à défrayer les coûts inhérents aux honoraires professionnels associés à l'étude de divers projets ci-dessous énumérés et, à cette fin, à dépenser une somme de 1 281 325 \$ \$ incluant les frais, les taxes nettes et les frais de financement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la division ingénierie du Service des infrastructures urbaines et approuvée par M. Danny Burbridge, ingénieur et directeur de ce service, en date du 20 janvier 2023, figurant également à l'annexe A du présent règlement et en faisant partie intégrante.

DESCRIPTION DU PROJET
Sols contaminés et arpentage légal – réalisation d'études diverses
Assainissement des eaux usées de Val-d'Or – réalisation des plans et devis
Mise en place d'un plan de protection des sources d'eau potable – réalisation d'un plan
Assainissement des eaux usées secteur de l'aéroport régional de Val-d'Or (ARVO) – étude de faisabilité incluant la réalisation des plans et devis préliminaires
Actualisation des coûts de travaux de rénovation à l'hôtel de ville – réalisation de l'étude
Réfection des services municipaux de la 3 ^e Avenue, entre les 6 ^e et 7 ^e Rues – réalisation des plans et devis
Rue Bouchard - ajustement du concept des travaux de la phase 1 et réalisation des plans et devis de la phase 2
Rue Giguère, entre le boulevard Forest et le rue Duchesne – réalisation des plans et devis, surveillance des travaux
Modernisation de l'usine d'épuration – réalisation des plans et devis

DESCRIPTION DU PROJET (suite)
Réfrigération du curling au Club sports Belvédère – réalisation des plans et devis
Réfection de la toiture de la piscine au complexe sportif Oriol-Riopel – réalisation des plans et devis
Réfection de la toiture au complexe culturel Marcel-Monette – réalisation des plans et devis

Article 3

Aux fins d’acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 1 281 325 \$ sur une période de 5 ans.

Article 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt, incluant les frais incidents, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l’emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville de Val-d’Or, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après leur valeur, telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

Article 5

S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l’affectation s’avèrerait insuffisante.

Article 6

Le conseil municipal affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d’une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 7

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l’accomplissement des formalités édictées par la loi.

ADOPTION, le 6 février 2023.
APPROBATION PAR LE MAMH, le
ENTRÉE EN VIGUEUR, le

Signé

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

Signé

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière

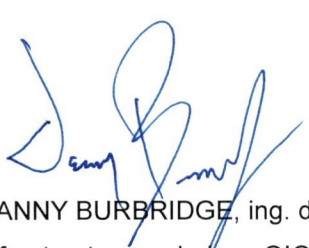
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-18

RÉSUMÉ DES COÛTS

DESCRIPTION	MONTANT
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS - ÉTUDES DIVERSES, SOLS CONTAMINÉS ET ARPENTAGE LÉGAL	50 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE VAL-D'OR	100 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS - MISE EN PLACE D'UN PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE	25 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SECTEUR ARVO	450 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS - RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE	15 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA 3 ^e AVENUE, ENTRE LES 6 ^e et 7 ^e RUES	300 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS - RUE BOUCHARD PHASES 1 ET 2	40 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS - RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA RUE DUCHESNE	30 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS - USINE D'ÉPURATION	100 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS - RÉFRIGÉRATION DU CURLING AU CLUB SPORT BELVÉDÈRE	30 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS - COMPLEXE SPORTIF ORIEL-RIOPEL	30 000 \$

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-18

RÉSUMÉ DES COÛTS

DESCRIPTION	MONTANT
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS - COMPLEXE CULTUREL MARCEL-MONETTE	27 500 \$
Sous-total	1 197 500 \$
FRAIS DE FINANCEMENT ($\pm 7\%$)	83 825 \$
TOTAL	1 281 325 \$
 DANNY BURBRIDGE, ing. directeur Infrastructures urbaines OIQ #109056 Le 20 janvier 2023	

ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
ÉTUDES DIVERSES, SOLS CONTAMINÉS ET ARPENTAGE LÉGAL

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
RÈGL.: 2023-18-1					
1.	Montant provisionnel afin de procéder à quelques études diverses, de la caractérisation de sols potentiellement contaminés ainsi que procéder à des relevés d'arpentage légal	forfaitaire	47 500,00 \$	1	47 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					47 500,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		2 369,06 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					49 869,06 \$
TOTAL ARRONDI					50 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique - ingénierie

Le 17 janvier 2023

**ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE VAL-D'OR**

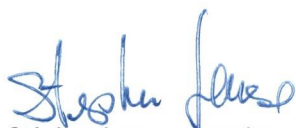
Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-18-2				
1.	Réalisation des plans et devis afin de réaliser d'importants travaux en lien avec la désinfection et déphosphatation des eaux usées	forfaitaire	95 000,00 \$	1	95 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					95 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		4 738,13 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					99 738,13 \$
TOTAL ARRONDI					100 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique - ingénierie
Le 17 janvier 2023

**ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
MISE EN PLACE D'UN PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE**

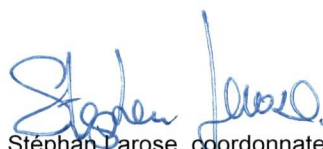
Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-18-3				
1.	Réalisation d'un plan de protection des sources d'eau potable	forfaitaire	23 500,00 \$	1	23 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					23 500,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		1 172,06 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					24 672,06 \$
TOTAL ARRONDI					25 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique - ingénierie
Le 17 janvier 2023

**ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SECTEUR ARVO**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-18-4				
1.	Étude de faisabilité incluant la réalisation des plans et devis préliminaires	forfaitaire	428 500,00 \$	1	428 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					428 500,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		21 371,44 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					449 871,44 \$
TOTAL ARRONDI					450 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique - ingénierie
Le 17 janvier 2023

ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE (855, 2e Avenue)

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-18-5				
1.	Actualisation des coûts unitaires pour la réalisation des travaux de rénovation à l'hôtel de Ville	forfaitaire	14 000,00 \$	1	14 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					14 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)	698,25 \$	
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					14 698,25 \$
TOTAL ARRONDI					15 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique - ingénierie
Le 17 janvier 2023

**ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA 3^e AVENUE, ENTRE LES 6^e ET 7^e RUES**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-18-6				
1.	Réalisation des plans et devis définitifs afin de réaliser les travaux de réfection des services municipaux et de réaménagement de surface sur la 3e Avenue, entre les 6 ^e et 7 ^e Rues	forfaitaire	285 500,00 \$	1	285 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					285 500,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		14 239,31 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					299 739,31 \$
TOTAL ARRONDI					300 000,00 \$
 Stéphan Larose, coordonnateur technique - ingénierie Le 17 janvier 2023					

ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
RUE BOUCHARD PHASES 1 ET 2

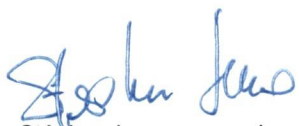
Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-18-7				
1.	Ajustement du concept des travaux de la phase 1 et la réalisation des plans et devis de la phase 2	forfaitaire	38 000,00 \$	1	38 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					38 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		1 895,25 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					39 895,25 \$
TOTAL ARRONDI					40 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique - ingénierie
Le 17 janvier 2023

ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA RUE DUCHESNE

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÉGL.: 2023-18-8				
1.	Réalisation des plans et devis incluant la surveillance des travaux	forfaitaire	28 500,00 \$	1	28 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					28 500,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		1 421,44 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					29 921,44 \$
TOTAL ARRONDI					30 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique - ingénierie
Le 17 janvier 2023

**ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
USINE D'ÉPURATION (1500, rue des Eaux-Nettes)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-18-9				
1.	Réalisation des plans et devis pour des travaux de modernisation et rénovation en 2024	forfaitaire	95 000,00 \$	1	95 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					95 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)	4 738,13 \$	
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					99 738,13 \$
TOTAL ARRONDI					100 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique - ingénierie
Le 17 janvier 2023

**ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
RÉFRIGÉRATION DU CURLING AU CLUB SPORT BELVÉDÈRE**

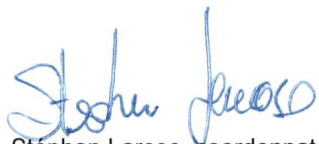
Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-18-10				
1.	Réalisation des plans et devis pour la relocalisation et le remplacement de la réfrigération du curling	forfaitaire	28 500,00 \$	1	28 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					28 500,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		1 421,44 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					29 921,44 \$
TOTAL ARRONDI					30 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique - ingénierie
Le 17 janvier 2023

**ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
COMPLEXE SPORTIF ORIEL-RIOPEL**

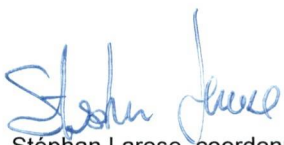
Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-18-11				
1.	Réalisation des plans et devis pour la réfection des cinq bassins de la toiture de la piscine	forfaitaire	28 500,00 \$	1	28 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					28 500,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		1 421,44 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					29 921,44 \$
TOTAL ARRONDI					30 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique - ingénierie
Le 17 janvier 2023

ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
COMPLEXE CULTUREL MARCEL-MONETTE

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2023-18-12				
1.	Réalisation des plans et devis pour la réfection de la toiture	forfaitaire	26 200,00 \$	1	26 200,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					26 200,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		1 306,73 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					27 506,73 \$
TOTAL ARRONDI					27 500,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique - ingénierie
Le 17 janvier 2023